

COMPTE RENDU DE LA REUNION

du 29 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, ARDEOIS Jean-François, MOINAUD Hervé, PERONO Patrice, LORINQUER Christian.

Etaient absentes excusées : CROSSAIS Magali, CHAPOUX Catherine, SEGRÉTAIN Calésia

Monsieur ARDEOIS Jean-François a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2018.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire demande à rajouter trois points à l'ordre du jour :

- La convention PAVC,
- Dé-moussage de bâtiments communaux,
- Point sur l'aménagement du bourg.

Révision des tarifs cantine et périscolaire

Madame GAUTIER Maryline, adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, informe les membres du conseil municipal que le prestataire des repas à la **cantine** appliquera à partir de la rentrée prochaine une augmentation de 1.1%. et propose de repartir pour un partenariat de 2 années. Les retours des parents et enfants ne sont pas négatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation de 1,1 %, à savoir :

Tarif enfant : 3.55 € par repas, au lieu de 3.50 €

Concernant les prix du **périscolaire**, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer une augmentation identique de 1.1%, ce qui donne les tarifs suivants :

0.71 € par ¼ d'heure, au lieu de 0.70 €

0.65 € par goûter, au lieu de 0.64 €.

Travaux d'entretien des parcelles communales

Certaines parcelles communales sont en friches depuis plusieurs années. Elles peuvent être l'habitat de certaines espèces nuisibles ou indésirables, et générer de l'insécurité auprès des habitations. Toutefois, certaines d'entre elles resteront en friches, en accord avec le président de la chasse communale.

Des devis ont été demandés pour la coupe des arbres, le bucheronnage, le broyage et le défrichage de ces parcelles. Elles se situent à La Bernardais, La Goupillais, La Heurnière et l'Orme. Il faut compter environ 4200 € par une association d'accompagnement à l'emploi.

Il est bien spécifié que ces parcelles devront continuer à être entretenues.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'un budget de 4200 € pour l'entretien de ces parcelles.

Modification d'une durée hebdomadaire de travail

Afin de régulariser le temps de travail hebdomadaire d'un agent, il convient de modifier la délibération du 25 janvier dernier portant sur 20h03, et de la passer à 21h04, temps effectif annualisé de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'agent tel que proposé, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de remise à plat du tableau des effectifs de la commune au 1er septembre 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter comme suit le tableau des emplois de la commune de Lavau-sur-Loire, avec 9 postes permanents d'agents titulaires ou non titulaires et 2 postes non permanents pour faire face à la rentrée scolaire :

Emplois permanents (titulaires/stagiaires)	
Temps complet	
Adjoint animation	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Temps non-complet	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (32h00mn)	1
Adjoint technique (21h04mn)	1
Emplois permanents (non titulaires : CDI ou CDI sable = CDD de 3 ans max. passant en CDI sous 6 années / - de 17h30/semaine)	
Temps non-complet	
Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe (3h00mn)	1
Adjoint technique (8h37mn)	1
Adjoint technique (11h27mn)	1
Rédacteur (17h15mn)	1

Emplois non-permanents (non-titulaires / CDD => renfort)	
Temps non-complet	
Adjoint animation (22h04mn) – 01/09/2018 > 31/08/2019	1
Adjoint technique (27h37mn) – 01/09/2018 > 31/08/2019	1
TOTAL	11

11 agents pour un équivalent temps plein de 7 environ.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider ce tableau des effectifs.

Convention de groupement de commande pour la réalisation d'un programme de travaux de voirie

Les communes de La Chapelle Launay, de Quilly, de Prinquiau et de Lavau-sur-Loire décident de se regrouper pour la désignation d'un maître d'œuvre et la réalisation des programmes de travaux de voirie de chacune des communes, sur une durée de 4 ans maximum. La commune de Prinquiau serait désignée coordonnatrice du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents,
- de désigner Monsieur Christian BIGUET en tant que membre titulaire, suppléé par Madame Maryline GAUTIER.

Dé-moussage de bâtiments communaux

Madame Ghislaine SAPHORE, adjointe en charge notamment des bâtiments communaux, explique aux membres du conseil la nécessité de pratiquer du dé-moussage sur les toitures et les murs de certains bâtiments communaux. 2 entreprises ont donné leur devis.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Technique et Couverture de Malville pour un montant de 4700 € TTC.

Aménagement du bourg

Une réunion de travail a eu lieu la semaine dernière avec notre prestataire Loire Atlantique Développement (LAD) pour faire le point sur l'avant-projet. Quelques remarques ont été apportées :

- secteur parking : problème de sol : le bitume n'est pas préconisé – souhait de quelque chose de stabilisé et de propre,
- voirie carrefour – virage : souhait d'un enrobé comme autour de l'église,
- pieds de mur église et maisons : pas de terre, choix vers des pavés pour les maisons et des graviers pour l'église,
- butées de stationnement : préférence pour un matériau plus pérenne que le bois.

Concernant les sanitaires de la sacristie : après avoir été contacté, l'architecte des Bâtiments de France ne fait pas opposition à la mise en place d'une rampe d'accessibilité pour la

sacristie, après respect de l'intégration dans l'environnement. Toutefois, au vu des coûts générés par ces travaux, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place cette rampe d'accès.

Financement : le coût de l'opération pour la tranche ferme (parking + église) est de 505 761 € TTC (estimation), à savoir :

- 338 129 € HT de travaux,
 - 12 470 € HT de géomètre,
 - 46 069 € HT de maîtrise d'œuvre,
 - 24 800 € HT de mandataire (LAD),
- Pour un total de 421 468 € HT.

En rajoutant la tranche optionnelle du Port et de la rue du Port, le projet atteindrait les 758 660.40 € TTC (estimation), mais toutes les demandes de subventions n'ont pas encore abouti.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité le lancement des travaux pour la tranche ferme (secteurs parking + église).

Dans le cadre des travaux à venir autour de l'église, il est proposé de raccorder celle-ci au tout à l'égout de la commune, ainsi que de prévoir le raccordement des sanitaires du parking du Calvaire (enveloppe de 6700 € pour l'église et 6000 pour le parking) sur le budget assainissement.

INFORMATIONS :

- PAVC 2017 : Il est prévu aux alentours du 14 juillet.
- Chemin piétonnier au sud du parking : afin de rallier le chemin des Roseaux au chemin piétonnier qui longe la départementale vers Donges sans avoir besoin d'emprunter cette dernière, il est nécessaire d'acheter un petit bout de terrain des deux parcelles qui se trouvent au sud du parking. Les propriétaires ont été contactés et ne s'opposent pas au principe. Reste à convenir du prix d'achat, à effectuer le bornage et la pose de clôtures, et d'en faire acte auprès du notaire, à la charge de la commune.
- Prochain conseil municipal : en septembre 2018.

Questions diverses :

- CCES - Réunion déchets : il est décidé une prochaine distribution de sacs jaunes pour y mettre les produits plastic recyclables. Leur ramassage impliquera une tournée supplémentaire. Une campagne de récupération des pneus pour recyclage sera effectuée auprès des agriculteurs.
- Numérotation des maisons à "Bel Air" : rappel de la demande de fourniture de plaques numérotées.

Fin à 23h20.